

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **18**

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : /

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN à Catherine HAUETER, Didier LATHUILLE à Danièle CARTERON, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE, Jean VULLIET à Gaëlle VERJUS

Excusée : **2**

Amandine DUNAND, Pascale MEROTTO

Absents : **4**

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Didier THEVENET

Secrétaire de séance : Danièle CARTERON

DEL2023-072 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR DEPARTEMENTAL MULTI-ESPECES

Rapporteur : Monsieur Franck PACCARD

Vu l'avis du Bureau en date des 12 et 19 septembre 2023 ;

Pour rappel, depuis 2020, la CCVT apporte son soutien à la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) pour le fonctionnement de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc, considérant :

- Qu'il s'agit du seul abattoir public et multi-espèces de la Haute-Savoie ;
- Que ses activités d'abattage et de découpe permettent à la profession agricole d'organiser des circuits courts de valorisation de la viande apportant ainsi un revenu complémentaire aux éleveurs laitiers, voire un revenu principal pour les éleveurs spécialisés dans la viande ; par conséquence, cet outil favorise, d'une part, le maintien d'une agriculture diversifiée sur nos territoires participant à l'entretien de l'espace, des paysages et des milieux naturels riches que sont les pâturages en zone de montagne et, d'autre part, les circuits courts et le consommateur local ;

- Que l'activité d'abattage est peu rémunératrice et ne permet pas au gestionnaire du service de participer financièrement à la hauteur des investissements réalisés par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB), propriétaire ;
- Que les missions de service public effectuées par l'abattoir engendrent un surcoût de fonctionnement estimé autour de 30 000 € / an, lié au temps nécessaire pour l'accueil d'un nombre important de bénéficiaires pour des quantités parfois réduites.

Par convention, conclue à partir de 2020 pour 2 ans, tacitement reconduite pour une durée de deux ans complémentaires, la CCVT ainsi que d'autres EPCI de Haute-Savoie situées à proximité de la CCPMB, se sont engagées à prendre en charge une partie du surcoût du fonctionnement de l'abattoir, via une clef de répartition basés sur la provenance des utilisateurs. La participation de la CCVT s'élève ainsi entre 3 700 et 3 900 € par an en fonction de la proportion d'utilisation de l'outil par les agriculteurs ayant un siège social sur une des communes de la CCVT.

Suite à la défaillance de son délégataire, la CCPMB a repris la gestion de l'abattoir en régie depuis le 10 juillet 2022. En effet, l'outil nécessite des travaux de mise aux normes et sa localisation sur la Commune de Megève n'est pas centrale pour prétendre à une vocation départementale. C'est pourquoi, il a été convenu que la CCPMB assure le maintien de l'activité pendant que le Département de la Haute-Savoie travaille à un projet de création d'un abattoir multi espèces d'ampleur départemental situé sur un emplacement central.

Aussi, une première étude a été mandatée par le Département pour analyser les perspectives de création d'un nouvel équipement. Le projet a ainsi été défini pour répondre à de nombreux services notamment :

- Abattage des animaux de boucherie des espèces bovines, ovines, caprines et porcines sur un volume annuel de 2 000 tonnes ;
- Possibilité d'abattage rituel musulman ou kasher en bovin et ovin, ce qui permettrait un important soutien à la filière ovine ;
- Découpe et conditionnement de viande à destination des particuliers et de la vente directe ;
- Accès aménagé pour des abattages en caisson et abattage d'urgence ;
- Récupération des cuirs et peaux ;
- Premier traitement des abats ;
- Respect de l'ensemble des normes en matière sanitaire, environnementale et de bien-être animale ;
- Outil de prestation de service à disposition des éleveurs et des professionnels (la structure n'achète pas les animaux et ne fait pas directement le commerce/logistique de viande),
- Création d'une filière steak hachée destinée en particulier à la restauration scolaire et permettant une meilleure valorisation des races bovines laitières.

Le coût de construction est estimé, à ce jour, entre 8 et 10 M€ HT.

La structure porteuse du projet pourrait prendre la forme d'un syndicat mixte réunissant l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de la Haute-Savoie pour la construction et la gestion du futur abattoir. Le Département pourra apporter une subvention à l'investissement (jusqu'à 80 %) sous réserve du vote de son assemblée délibérante. Le reste à charge de l'investissement (1,6 à 2 M€) serait à répartir entre les 21 EPCI de Haute Savoie, sans qu'une clef de répartition soit définie à ce jour. Des études complémentaires permettraient de préciser l'équilibre financier de la gestion d'un tel équipement dont l'éventuel déficit de fonctionnement annuel (absence de charges d'emprunt) serait à répartir intégralement entre les 21 EPCI.

Dans ce contexte, le Président du Conseil départemental demande aux EPCI de délibérer d'ici le 30/09/2023 sur le principe d'un accord à participer à ce projet important pour le territoire ainsi qu'à la structure porteuse.

La présence d'un tel outil sur le département répondrait à de multiples enjeux pour le territoire de la CCVT, tant en ce qui concerne le dynamisme et la diversification de l'activité agricole que le développement des circuits courts et du consommateur local. Aussi, ce projet viendrait conforter plusieurs politiques portées par la CCVT, notamment en ce qui concerne :

- le maintien d'une activité agro-pastorale diversifiée (multi-espèces) favorisant l'ouverture des paysages et une diversité de milieux naturels, tel que soutenu notamment à travers les dispositifs Plan Pastoral Territorial (PPT) et Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC),
- le développement des circuits courts et de proximité, à destination de la population locale mais également des professionnels de l'alimentation (commerces, restaurations collectives (cantines scolaires) et commerciales (restaurants)), enjeu pressenti du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE DE DONNER**, sous réserve des conclusions des études complémentaires à mener, un accord de principe à participer au projet de construction d'un abattoir public départemental ;
- **DECIDE DE DONNER** un accord de principe à la création d'un syndicat mixte comme structure porteuse.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Danièle CARTERON



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, overlapping loop and a horizontal line.

*Délibération transmise en Préfecture le 9 octobre 2023
Publiée le 9 octobre 2023*